

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 22 avril 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Martine Coulombe

Madame Ginette Lamoureux
Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée Madame Lucienne Fortin

Un avis a été signifié à chacun des membres du conseil municipal

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

Madame Monique Paiement secrétaire trésorière adjointe est aussi présente

Monsieur Michel Lacroix de la Firme Piché Lacroix CPA inc est aussi présent

ASSISTANCE

Mesdames Hélène Hubert, Claudette Lyrette, Reine Simard et Hélène Landry

Messieurs Édouard Langevin, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette, Gilles Lyrette, Victor Lyrette Johny Rodgers, Gérard Coulombe, Gaston Guindon, et Jean-Jacques Bilodeau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Sujet

3.1 Dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2012

3.2 Nomination des vérificateurs comptables pour l'année 2013

4. Parole au public

5. Levée de l'assemblée

2013-E-2204-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe, propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-2204-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour

La conseillère madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-2204-03

Dépôt du rapport annuel des vérificateurs pour de l'année 2012

Le rapport des vérificateurs a été expliqué par Monsieur Michel Lacroix comptable agréé sans restriction et stipule, entre autres, que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité de Grand-Remous au 31 décembre 2012, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité accepte le résultat des états financiers de la municipalité de Grand-Remous pour l'exercice financier 2012 tel que déposé.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-2204-04

Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2013

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Martine Coulombe, propose et il est résolu de nommer les vérificateurs pour l'exercice financier 2013, de la firme Piché, Ethier et Lacroix CA inc.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débutée à 19 heures 20

2013-G-2204-05

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu à 19 heures 30 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

